

Êtes vous prêts à muter ?

La période des mutations interacadémique est lancée, et les stagiaires doivent y participer.

Le syndicalisme est bien entendu là pour vous aider, mais, contrairement aux légendes urbaines entretenues par certains syndicats, le syndicalisme ne permet pas d'obtenir des passe-droits !

Le syndicalisme sert à faire respecter les principes qui permettent à chacun et Chacune de participer au mouvement de façon équitable !

Syndicaliste, pas clientéliste, SUD Education Alsace est là pour vous conseiller et vous informer !

- N'hésitez pas à contacter nos élus à la commission administrative paritaire nationale (CAPN) :

capncertif@sudeducation.gilles.hargous@wanadoo.fr
06 19 08 82 79

- Pour être informé, remplissez la fiche de suivi :

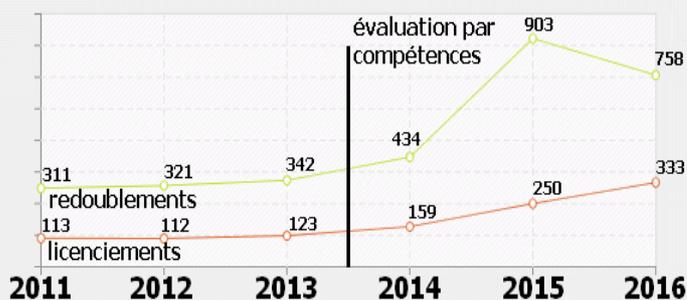
<http://bit.ly/inter2017suivi>

- consulter les barres d'entrée par académie et par discipline depuis 2010 :

<http://bit.ly/inter2017suivi>

Défendre ses droits à l'ESPE

Depuis l'année scolaire 2013-2014, **l'évaluation des stagiaires** se fait selon une grille de compétences (comme les enseignant-e-s titulaires depuis le 1er septembre dernier). Si l'on pouvait croire que cette modalité rendrait plus explicite les critères d'évaluations, dans la pratique, elle a surtout provoqué une augmentation forte des licenciements et renouvellements de stages (+134% entre 2013 et 2016 !).



La non-titularisation de certains stagiaires s'appuie parfois sur des considérations qui n'ont rien à faire dans des rapports d'évaluation ou sur des appréciations totalement subjectives, voire arbitraires.



Il faut donc commencer par parler de sa situation, **contacter SUD Éducation rapidement, sans attendre le dernier moment**, et constituer des dossiers détaillés de tout ce qui a trait à vos formations, stages, échanges avec les tuteurs...
Les fonctionnaires stagiaires ont le droit d'avoir accès à leurs dossiers d'évaluation.

Téléchargez notre Guide du stagiaire (2nd degré) sur notre site :

<http://sudeducalsace.info/spip.php?article1254>